



Opération de Développement Rural d'Ellezelles.
Compte rendu de la Commission Locale de Développement Rural du
17 novembre 2005

Présents: BAUWENS Christian, BERTOUILLE TURPIN Andrée, BOMBEECK Paul, CAIRONI Baudouin, DAUBY Fabrice, EVERAERT François, GAUTHIER Benoit, HAUSTRATE Dominique, HASTIR Bernard-J-H, HUSTACHE Serge, HYDE Pascal, LELEUX Bernard, NOPPE Lucie, RASSON Michel, VANTRIMPONT Jean-Denis.

Excusés: CAMBIER Renée, DEGEYTER Gilbert, DERAMAIX Isabelle, DE VOLDER Charles, HAUSTRATE Olivier, LEDOUX Claude, MOUTON Jean, PATERNOTTE Valérie, RASSON Dany, WALLEMACQ Christiane.

Invités: FALYS Dominique-Anne et MESTDAG Camille – IDETA TRIFIN Odette.

LAURENT Martine et EVRARD Eric - Fondation Rurale de Wallonie.



1. Approbation du compte rendu de la Commission locale de Développement rural du 03 novembre 2005.

Mme Laurent explique qu'au vu des délais entre les deux rencontres le compte rendu n'a pu être transmis avec la convocation.

Par raison d'économie de frais postaux, il est proposé de joindre à la convocation pour la CLDR du 08 décembre les comptes rendus des 03 et 17 novembre et de les approuver ce jour là.

Les membres de la CLDR acceptent cette proposition.

2. Examen des fiches-projets.

Les représentantes d'IDETA distribuent en séance la liste des fiches pour faciliter le suivi de l'exposé (cfr annexe).

Mme Mestdag explique que le nombre de fiches avoisine la centaine ; cet élément et le travail rédactionnel inhérent à chacune expliquent le retard dans le planning de réunions de la CLDR.

Elle précise que ces fiches sont issues de la consultation de la population, des réflexions de l'autorité communale, du milieu associatif.

Les projets se sont organisés sur base de 4 axes de développement présentés lors d'une précédente réunion de CLDR (06 juillet 2005).

La prochaine étape de conception du Programme Communal de Développement Rural, et donc le prochain travail de la CLDR, sera d'établir la programmation de ces fiches et d'identifier 10 fiches prioritaires. Celles-ci feront l'objet d'estimations et d'esquisses.

Examen des fiches-projets relatives à l'axe 1 : Préserver et enrichir le terroir

Pérenniser les composantes patrimoniales (comprendre, valoriser et respecter)

Protéger l'environnement naturel ou cultural

Fiche 1. Le réseau écologique – Diagnostic et stratégie de protection et de gestion.

Fiche 2. Le réseau écologique – Des outils d'information, de promotion et de concertation relatives aux bonnes pratiques.

Fiche 3. Les vergers, potagers et jardins traditionnels – Diagnostic et stratégie de protection et de gestion.

Fiche 4. Les vergers, potagers et jardins traditionnels – Mesures de sensibilisation.

Fiche 5. Mesures agri-environnementales

Fiche 6. Mesures foncières

Fiche 7. Plans Simples de Gestion forestière

Questions / Réponses / Suggestions.

Un participant souligne la pertinence de remettre à l'honneur des anciennes variétés et informe l'assemblée qu'une personne a déjà réalisé un inventaire sur Ellezelles.
Une participante attire l'attention sur la charge d'entretien liée aux vergers hautes tiges.

Concernant le plan simple de gestion forestière, un participant l'estime nécessaire au regard des bois peu ou pas entretenus observables sur le territoire ; sur ce point il s'étonne de l'absence d'intervention des Eaux et forêts.

M. Evrard explique que cette administration régionale ne peut pas intervenir d'initiative sur des propriétés privées mais peut s'avérer être de très bons conseils en cas de démarche volontaire des propriétaires.

Il est clair que cette administration et son agent local seront étroitement associés à la mise en œuvre de cette fiche.

Une participante souhaite savoir si des interventions pour la protection des saules têtards sont prévues dans le PCDR.

Mme Mestdag le confirme, plusieurs fiches reprises dans les axes suivants le prévoient.

Préserver l'environnement construit

Fiche 8. Le bâti vernaculaire « domestique » - Inventaire et stratégie de préservation et de mise en valeur.

Fiche 9. Le bâti vernaculaire « domestique » - Restauration/rénovation :
Volet a – Acquisition et restauration/rénovation de bâtiments remarquables.

Fiche 10. Le bâti vernaculaire « domestique » - Restauration/rénovation :
Volet b – « Maison du Sentier de l'Étrange ».

Fiche 11. Le bâti vernaculaire à usage spécifique - Inventaire et stratégie de préservation et de mise en valeur.

Fiche 12. Le bâti vernaculaire à usage spécifique - Restauration/rénovation :
Volet a – Acquisition et restauration/rénovation de bâtiments remarquables.

Fiche 13. Le bâti vernaculaire à usage spécifique - Restauration/rénovation :
Volet b – « Ancienne cure de La Hamaide ».

Fiche 14. Le bâti vernaculaire à usage spécifique - Restauration/rénovation :
Volet c – Chapelle Notre-Dame de Paix et ses abords

Fiche 15. Le bâti vernaculaire à usage spécifique - Restauration/rénovation :
Volet d – Ancienne cure d'Ellezelles

Fiche 16. Le bâti vernaculaire à usage spécifique - Reconversion/réhabilitation de bâtiments agricoles

Fiche 17. Valorisation des modes traditionnels de clôture et de bornage

Questions / Réponses / Suggestions.

Michel Rasson, concernant la Maison du Sentier de l'étrange, insiste sur la nécessité, outre de lui trouver une affectation, de garantir les moyens humains et financiers nécessaire à l'encadrement de sa gestion et/ ou de son occupation.

Une participante est septique quant à une utilisation de type Maison de quartier pour ce hameau ayant perdu sa vitalité associative d'antan ; l'heure et les mentalités ne sont plus aux réunions et activités villageoises traditionnelles (ducasses, soirées jeux de cartes,...).

Serge Hustache confirme le changement de mentalités survenu dans ce hameau, progressivement devenu lieu de résidence pour « néo-ruraux » nantis ; une Maison de quartier pour activités villageoises classique n'y aurait effectivement pas de sens par contre un espace d'animation dédié au Sentier et destiné à la fois au public local (cohésion sociale) et touristique pourrait être une option intéressante.

Il rejoint le constat de Michel Rasson concernant les moyens humains corollaires au projet. Il estime qu'avant de développer de nouveaux projets et d'investir dans de nouveaux bâtiments il faut concentrer les efforts et moyens sur ceux existants tel que la Maison du Parc ou l'Ecomusée afin de « soulager » les équipes en place des tracas administratifs liés au solutionnement des petits travaux quotidiens.

Un participant suggère que la commune acquiert la maison à la Bruyère lorsqu'elle sera disponible afin de ne pas invalider un futur projet. Dans l'attente de ce dernier, l'option pourrait être la location provisoire; l'avantage serait triple : répondre aux besoins en logements, préserver l'intégrité du bâtiment tout en disposant du temps suffisant pour affiner le projet.

Une participante attire l'attention sur le paradoxe du manque d'intérêt et de la méconnaissance des Ellezellois pour le Sentier de l'Etrange.

Serge Hustache explique que ce phénomène n'est pas exclusif à Ellezelles. En réponse à ce constat, il propose d'organiser un « week-end découvertes » destiné aux Ellezellois (tarifs réduits pour les attractions et certains produits).

Conclusion du débat: la fiche projet N° 10 doit être affinée.

Il est signalé à l'auteur de PCDR que l'intitulé ancienne cure d'Ellezelles (fiche 15) est à remplacer par bâtiment communal rue de Renaix.

Un participant attire l'attention de l'assemblée sur le sort de l'architecture à pans de bois. Les bâtiments se dégradent fortement et ne font pas l'objet de beaucoup d'attention de la part de leurs propriétaires.

Pour nuancer ce constat une participante récapitule les actions entreprises dans le cadre du programme Leader II (campagnes de sensibilisation, site Internet,...) et expose les projets liés à cette matière qui seront développés par le Groupe d'Action Local dans le cadre du programme Leader + et dont certains recoupent les fiches projets du PCDR : ateliers de la ré-appropriation de la technique du pan de bois, des savoirs-faire anciens de tressage de clôtures,....

Concernant la ré-affectation des anciens bâtiments agricoles un participant estime celle-ci tributaire d'incitants notamment financiers.

M. Evrard explique que des aides immatérielles pourraient également s'envisager. Un exemple pourrait être la conception d'une «boîte à outils » reprenant les informations pratiques : administrations où s'adresser, primes, exemples de reconversions,.....

Structurer les réseaux de mobilité

Fiche 18. Programme pour la mobilité durable

Questions / Réponses / Suggestions.

Un participant souligne la pertinence de la réutilisation des anciens cheminements « lents » à des fins touristiques mais surtout pour les déplacements quotidiens, notamment pour les déplacements scolaires ; la dangerosité des voiries est telle qu'il est quasiment impossible pour les enfants de se rendre en vélo à l'école.

Contenir le développement territorial

Déterminer l'aménagement du territoire.

Fiche 19 Schéma directeur de développement spatial - Elaboration

Maîtriser l'aménagement du territoire.

Fiche 20 Schéma directeur de développement spatial - Mise en œuvre d'outils transversaux.

Fiche 21 Schéma directeur de développement spatial - Programme de préservation de la structure paysagère.

Fiche 22 Schéma directeur de développement spatial - Programme de restauration de l'équilibre oro-hydrographique.

Ouvrir de nouvelles perspectives.

Fiche 23 Schéma directeur de développement spatial - PCA de mise en œuvre de zones urbanisables.

Questions / Réponses / Suggestions.

Plusieurs participants rappellent la nécessité d'éviter l'extension outrancière de l'habitat et interrogent l'auteur de programme sur les outils potentiels.

Mme Falys expose ces derniers, des moins contraignants jusqu'aux outils exécutoires et cite un exemple lié à la fiche 22 : un Programme Communal d'Aménagement en cours sur Ellezelles visant à soustraire du périmètre urbanisable une zone inondable.

Serge Hustache estime qu'il faut avant tout tenter d'éviter l'implantation de villas démesurées inspirées des modèles Outre-Atlantique.

Il suggère de concevoir un « kit d'information », si possible bilingue, expliquant aux nouveaux venus les modalités architecturales (typologie, implantation du bâti,...) de l'habitat dans lequel il inséreront le leur.

Enrichir l'identité territoriale

Consolider le maillage écologique.

Fiche 24 Les vergers, potagers et jardins traditionnels - Création d'un verger didactique et/ou d'une pépinière d'essences rustiques.

Fiche 25 Le réseau écologique - Formation des ouvriers communaux aux pratiques respectueuses des milieux écologiques.

Fiche 26 Le réseau écologique - Acquisition de matériel adapté à la gestion optimale du réseau écologique.

Renouveler le patrimoine construit.

Fiche 27 Le bâti vernaculaire "domestique" - Organisation d'un concours d'architecture contemporaine.

Fiche 28 Le bâti vernaculaire "domestique" - Programme didactique.

Organiser la mobilité durable

Fiche 29 Programme pour la mobilité durable - Mise en œuvre : les voies lentes.

Fiche 30 Programme pour la mobilité durable - Mise en œuvre : intégration des réseaux et des fonctionnalités.

Questions / Réponses / Suggestions.

Un participant demande que le projet de mise en oeuvre des voies lentes soit accompagné d'une signalisation.

Mme Laurent explique que ce sera le cas pour celles liées aux fonctions touristiques. La Maison du Tourisme du Tournaisis dans le cadre de son Schéma Directeur de la Randonnée concrétise actuellement plusieurs circuits sur l'entité pour lesquels une signalétique est prévue.

Il est suggéré de faire de même pour les itinéraires « quotidiens » non couverts par ce schéma.

Dans le même ordre d'idée un participant rappelle la demande faite en son temps d'équiper le hameau du « Grand-Monchaut » de plaques de rues ; cette suggestion pouvant à première vue prêter à sourire peut s'avérer prégnante lors de situations d'urgences (services de secours ne pouvant localiser la maison en détresse).

Michel Rasson expose les motifs de ce retard liés à diverses modalités et difficultés pouvant, elle aussi, prêter à sourire mais faisant partie du quotidien de l'autorité communale.

Conclusion :

En guise de conclusion Serge Hustache constate que les questions urbanistiques et environnementales focalisent les débats depuis le début de l'Opération de Développement Rural.

Il souhaite qu'il soit acté que ces problématiques seront les éléments forts du futur PCDR.

3. Divers.

Aucun point n'est soulevé.

4. Prochaines réunions :

Serge Hustache propose d'avancer d'une heure la prochaine rencontre soit 19h00 au lieu de 20h00 afin de disposer du temps suffisant pour l'examen du solde des fiches.

La CLDR accepte, la prochaine rencontre est donc fixée pour le **08 décembre à 19h00** en la salle du Conseil et des mariages, 14, rue St Mortier.

Le secrétariat,

Le Président,

Fondation Rurale
de Wallonie

Serge Hustache.
Echevin du Développement
Rural